



FICHE SANITAIRE DE LIAISON

DOSSIER D'INSCRIPTION

Photographie

Tarif Ginasservis 290€ ☐

Tarif Ancelle 300€ ☐

I- RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Adresse de la Caisse de Sécurité sociale dont dépend le responsable de l'enfant :

N° Sécurité sociale :

Nom et adresse de l'Assurance Responsabilité Civile :

N° adhérent ou police :

II. RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT :

L'enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes ? :			L'enfant a-t-il des problèmes ?		
Rubéole	Varicelle	Scarlatine	D'Asthme ?	Oui ☐	Non ☐
Oui ☐ Non ☐	Oui ☐ Non ☐	Oui ☐ Non ☐	De Scoliose ?	Oui ☐	Non ☐
Coqueluche	Oreillons	Rougeole	D'Incontinence ?	Oui ☐	Non ☐
Oui ☐ Non ☐	Oui ☐ Non ☐	Oui ☐ Non ☐	D'Allergie ?	Oui ☐	Non ☐

Précisez la cause de l'allergie et la conduite à tenir :

- Actuellement, l'enfant suit-il un traitement ? Oui ☐ Non ☐
Si oui, joindre une copie de l'ordonnance, avec les médicaments correspondants dans leur emballage d'origine marqué au nom de l'enfant - sans oublier la notice.

- Votre enfant porte-t-il des lunettes ? Oui ☐ Non ☐
Si oui, précisez à quels moments il peut s'en passer ou s'il doit les porter en permanence :

III. RECOMMANDATIONS DES PARENTS - DIFFICULTÉ DE SANTÉ - RÉGIME ALIMENTAIRE :

Si oui, précisez si un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) a été mis en place ? Oui ☐ Non ☐

- Votre enfant est-il reconnu en situation de handicap ? Oui ☐ Non ☐

Si oui, précisez si notification MDPH a été délivré ? Oui ☐ Non ☐

IV. AUTORISATION PARENTALE :

Je soussigné(e), Père, Mère, Tuteur responsable de l'enfant
Autorise le directeur du centre de vacances à faire soigner notre fils, notre fille et à faire pratiquer les interventions d'urgence, éventuellement sous anesthésie générale suivant les prescriptions des médecins.
Je m'engage à rembourser tous les frais médicaux avancés par le centre de vacances.

CONDITIONS D'ANNULATION : Aucune annulation ne donnera lieu à un remboursement, excepté pour des raisons médicales, sur présentation d'un justificatif (certificat médical, certificat d'hospitalisation...).

CONDITIONS DE RENVOI ET DE RAPATRIEMENT : Si l'enfant est repris par sa famille ou s'il quitte le centre avant la fin du séjour pour des raisons disciplinaires, décidées par l'équipe d'animation, aucune somme ne sera remboursée et les frais occasionnés par ce retour seront à la charge de la famille.

En cas d'absence du responsable de l'enfant, personne JOIGNABLE :

Nom du séjour : Date du séjour :

NOM : Prénom : N° de tél :

A Le Signature des parents :

NOM et Prénom : Sexe : M ☐ F ☐

Né(e) le : à Age :

Votre enfant est-il déjà parti en séjour ? OUI ☐ NON ☐

Les Responsables de l'enfant : Père ☐ Mère ☐ Tuteur ☐

NOM et Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

N° de Tél. : N° de Portable :

Email :

NOM et Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

N° de Tél. : N° de Portable :

Email :

Autres numéros pouvant être joints en cas d'urgence (indiquer le nom des personnes)

LISTE DES PIÈCES A JOINDRE

- Chèque de caution de 40 € (pour les frais médicaux) *
 - Attestation de Sécurité Sociale
 - Copie d'une pièce d'identité de l'un des parents (ou du tuteur égal)
 - Certificat médical à joindre lors de la réunion d'informations (apte vie en collectivité et pratique sportive)
 - Une notification MDPH
 - Copie des vaccins à jour
 - PAI si nécessaire
 - Test natation (50m)
 - Une photo d'identité de l'enfant
 - Assurance responsabilité civile (nom et prénom de l'enfant)
 - Règlement intérieur signé
 - La fiche sanitaire remplie et signée
- ☐ *J'autorise l'organisateur à me restituer le chèque de caution à l'issue du séjour si aucun frais n'a été avancé par les encadrants lors du séjour

REGLEMENT DU SÉJOUR

1. ACTIVITÉS :

L'enfant participera aux activités programmées et celles qui pourraient être envisagées au cours du séjour. De même, toute activité hors du centre ne sera possible que par l'accompagnement de l'enfant ou du groupe d'enfants par un animateur référent.

2. DÉPART ET RETOUR :

Le Centre socio-culturel M-L DAVIN prend en charge les enfants qui lui sont confiés le jour du départ à l'heure fixée et au point de rendez-vous indiqué, et ce jusqu'à la prise en charge par le responsable légal de l'enfant aux lieux et heures de retour.

En cas d'absence du responsable légal de l'enfant lors du retour du séjour aux lieux et dates prévus, l'enfant sera déposé à la gendarmerie ou au commissariat le plus proche.

3. MESURE D'URGENCE :

En cas d'accident ou de malaise survenu durant le séjour, la direction du centre est autorisée par le présent règlement à prendre toutes les mesures d'urgence nécessaires (transport, hospitalisation...) ; Les famille sen seront immédiatement informées.

4. FRAIS MÉDICAUX ET PHARMACEUTIQUES :

Toutes les sommes avancées par le centre de vacances, pour le règlement des frais médicaux (honoraires du médecin, ambulance, radiographie, frais de pharmacie et d'hôpital, intervention chirurgicale...) seront intégralement remboursées par les familles. A charge pour celles-ci, de se faire rembourser ces frais par la Sécurité Sociale ou la CMU.

5. TRAITEMENT MEDICAL :

Les médicaments et ordonnances devront être remis au responsable de séjour. Le Centre socio-culturel M-L DAVIN décline toute responsabilité si cette clause n'est pas respectée.

6. LES OBJETS DE VALEUR :

Afin d'éviter la dégradation des affaires personnelles il est recommandé de ne pas emporter des objets de valeur ni de porter des tenues auxquelles les enfants tiennent particulièrement.

La direction décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration.

En effet, les téléphones portables, les tablettes, les bijoux, les vêtements de marque...ne sont pas assurés lors du séjour.

Les enfants sont donc entièrement responsables de leurs biens.

7. ARGENT DE POCHE :

Nous autorisons votre enfant à avoir 40€ d'argent de poche MAXIMUM.

L'argent des enfants est récupéré par l'équipe pédagogique et rangé dans un coffre-fort. Il est préférable de mettre L'argent dans une enveloppe avec nom et prénom de l'enfant ainsi que la somme.

8. COMPORTEMENT :

Les enfants se doivent de respecter les règles de vie en collectivité et doivent faire preuve de politesse à l'égard du personnel d'encadrement et de leurs camarades. En cas d'indiscipline, un entretien téléphonique de la direction avec les parents peut être organisé.

Il est strictement interdit d'amener et de consommer des cigarettes ou produits stupéfiants au sein du séjour, également durant les sorties, et ceci durant la totalité du séjour.

9. RETOUR ANTICIPE :

En cas de problème grave de comportement et si aucune autre solution n'est possible, la direction se réserve le droit de ne plus accueillir l'enfant. Le renvoi sera immédiat et le rapatriement sera à la charge des parents.

Les frais de remplacement ou de réparation pour toute détérioration de matériel, de mobilier ou des locaux occasionnés par un enfant, seront à la charge des parents.

10. ALIMENTATION SPÉCIFIQUE :

Le jeûne ou la sous-alimentation ne sont pas tolérés.

Si régime alimentaire particulier (sans porc, sans viande, autre particularité, merci de nous en faire part).

11. DROIT A L'IMAGE :

Je donne mon accord pour que mon enfant soit pris en photo ou filmé durant son séjour ainsi qu'à la publication de ces images dans la presse, sur le site Le Centre socio-culturel M-L DAVIN ou dans tout but non commercial et note que la publication ne donne pas droit à une rémunération.

Si NON, cochez la case :

Date et Signature « mention lu et approuvé »

Réunion d'informations : jeudi 26/06/2025 à 18h au préfa n° 1